

Note du Secrétariat exécutif

PROJET DE STRUCTURE DE LA PHASE DE GENÈVE DU SOMMET MONDIAL SUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

1 La phase de Genève du Sommet mondial sur la société de l'information aura lieu à Palexpo (Genève) du mercredi 10 au vendredi 12 décembre 2003.

2 Elle débutera le mercredi matin par une réunion d'organisation qui sera ouverte par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ou une personne désignée par lui à cet effet. Les participants éliront le Président du Sommet et le Président de la réunion d'organisation. Après quoi, sous la présidence du Président de la réunion d'organisation, ils éliront les membres du Bureau et adopteront l'ordre du jour et le règlement intérieur du Sommet, prendront note de l'organisation des travaux, établiront la Commission des pouvoirs et entendront le rapport du Comité de préparation.

3 Une cérémonie d'ouverture du Sommet est prévue pour le mercredi après-midi. Les chefs d'Etat des pays hôtes, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications, le Président du Comité de préparation, le Directeur exécutif d'une organisation intergouvernementale et un représentant de haut niveau d'une des entités de la société civile (y compris les ONG) ainsi qu'un représentant de haut niveau d'une des entités du secteur privé (y compris les Membres des Secteurs de l'UIT), désignés selon leurs propres procédures administratives, le Secrétaire général du Sommet assurant la coordination, seront invités à formuler des observations.

4 La cérémonie d'ouverture sera immédiatement suivie d'un débat général, pendant la première séance plénière. Ce débat se poursuivra dans le cadre de séances plénières le jeudi matin et le jeudi après-midi ainsi que le vendredi matin et le vendredi après-midi. A l'exception de la séance plénière du vendredi après-midi, chaque jour, la dernière heure du débat général sera réservée aux déclarations des représentants des observateurs.

5 La liste des orateurs des Etats pour le débat général sera établie par tirage au sort, conformément à la pratique établie des Nations Unies, selon laquelle les chefs d'Etat ou de gouvernement prennent d'abord la parole, puis les ministres et ensuite les chefs de délégation. La durée des déclarations sera limitée à cinq minutes, à raison d'une seule déclaration par délégation nationale. La Palestine participera au débat en sa qualité d'observateur.

6 Pendant la période réservée aux observateurs, la durée des déclarations sera limitée à trois minutes. Tous les orateurs devront représenter leur organisation ou leur entité à haut niveau. Les porte-parole des entités de la société civile accréditées (y compris les ONG) et des entités du secteur privé (y compris les Membres des Secteurs de l'UIT), seront désignés selon les procédures administratives de ces entités, le Secrétaire général du Sommet assurant la coordination. Pour ce qui est des organisations intergouvernementales, seuls les membres du Comité d'organisation de haut niveau du Sommet (HLSOC), représentés au niveau le plus élevé possible, seront autorisés à faire des déclarations.

Le vendredi après-midi, après le débat général, la dernière séance plénière sera l'occasion d'entendre les comptes rendus des manifestations multipartites organisées dans le cadre du Sommet. De plus amples détails sur ce point figurent à l'Annexe 1.

8 Le vendredi en fin d'après-midi, la dernière séance plénière adoptera la Déclaration de principes et le Plan d'action, examinera les dispositions à prendre en vue de la phase de Tunis du Sommet et adoptera le rapport de la phase de Genève. Ensuite, les chefs d'Etat des pays hôtes et le Secrétaire général du Sommet prononceront des allocutions de clôture.

9 Des tables rondes auront lieu pendant le Sommet, parallèlement aux séances plénières. Ces tables rondes qui se succéderont, se dérouleront sur le site officiel du Sommet. Leur organisation fait l'objet de l'Annexe 2.

10 Les observateurs auront un accès direct au site officiel du Sommet. Pour des raisons de place disponible, un nombre limité de participants d'entités de la société civile (y compris les ONG) et du secteur privé (y compris les Membres des Secteurs de l'UIT) accrédités seront autorisés à participer aux séances plénières. Une fois le programme du Sommet mis au point, le Secrétariat exécutif informera les observateurs des dispositions prises.

ANNEXE 1

Rapports relatifs aux manifestations multipartites

1 Dans l'esprit de la Résolution 56/183 de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui encourage une contribution effective et une participation active de toutes les parties prenantes compétentes au processus préparatoire du Sommet et au Sommet proprement dit, la dernière séance plénière, le vendredi après-midi, sera l'occasion, pour les organisateurs des manifestations prévues dans le cadre du Sommet, de rendre compte des résultats obtenus.

2 La liste des orateurs sera établie par le Président du Sommet, avec l'assistance du Secrétaire général du Sommet. La priorité sera donnée aux organisateurs qui rendront compte de manifestations:

- a) contribuant positivement aux objectifs du Sommet, exposés dans la Déclaration de principes, et du Plan d'action; et/ou
- b) liés à la formulation de projets de partenariats multipartites durables s'inscrivant dans le cadre du SMSI.

ANNEXE 2

Organisation de tables rondes

- 1 Des tables rondes seront organisées pour donner aux chefs d'Etat ou de gouvernement - ou, en leur absence, aux chefs de délégation - la possibilité de partager leur vision de la société de l'information avec des dirigeants d'organisations intergouvernementales, d'entités de la société civile (y compris les ONG) et du secteur privé (y compris les Membres des Secteurs de l'UIT).
- 2 Chaque table ronde durera deux heures. Le Secrétaire général du Sommet en fixera le nombre qui ne devra pas dépasser quatre, ainsi que le programme.
- 3 Les tables rondes seront structurées autour d'un thème principal: "une société de l'information pour tous: perspectives et enjeux". Trois des tables rondes traiteront d'un ensemble de sujets connexes tandis que la quatrième aura un caractère plus général.
- 4 Afin de favoriser l'interactivité entre les participants, chaque table ronde comprendra trente participants maximum: quinze chefs d'Etat ou de gouvernement et quinze responsables d'organisations intergouvernementales, d'entités de la société civile (y compris les ONG), d'entités du secteur privé (y compris les Membres des Secteurs de l'UIT) et d'autres observateurs. Si le nombre de chefs d'Etat ou de gouvernement participant à une table ronde est inférieur à quinze, des chefs de délégation seront invités par le Secrétaire général du Sommet à y prendre part.
- 5 Les tables rondes seront présidées par des chefs d'Etat ou de gouvernement, à l'invitation du Président du Sommet. Les présidents des tables rondes représenteront le Groupe des pays d'Afrique, le Groupe des pays d'Asie, le Groupe des pays d'Europe de l'Est et le Groupe des pays d'Amérique latine .
- 6 Chaque table ronde sera animée par une personnalité éminente qui aidera les participants à maintenir la continuité et l'interactivité des débats. Les animateurs seront nommés par le Secrétaire général du Sommet, en consultation avec les Etats participants.
- 7 Chaque chef d'Etat ou de gouvernement - ou, en leur absence, chaque chef de délégation - participant à une table ronde pourra être accompagné de deux conseillers. Les autres participants pourront être accompagnés d'un conseiller chacun.
- 8 Les débats des tables rondes seront diffusés dans une salle auxiliaire qui sera ouverte aux médias. Ils seront également diffusés sur Internet et à la télévision.
- 9 Le Secrétariat exécutif invitera les Etats à inscrire, avant le 15 novembre, leur chef d'Etat ou de gouvernement pour qu'il participe à l'une des tables rondes. Il invitera également les chefs de délégation souhaitant participer aux tables rondes à lui en faire part avant la fin novembre.
- 10 En sa qualité d'observateur, la Palestine pourra participer à l'une des tables rondes.
- 11 Le Secrétariat exécutif invitera en outre les organisations intergouvernementales qui sont membres du Comité d'organisation de haut niveau du Sommet (HLSOC) à inscrire avant le 15 novembre leurs directeurs exécutifs pour qu'ils participent à l'une des tables rondes. Il appartient au Secrétaire général du Sommet de prendre la décision finale concernant leur participation.
- 12 Les participants d'entités de la société civile (y compris les ONG) et d'entités du secteur privé (y compris les Membres des Secteurs de l'UIT) seront désignés selon les procédures administratives de ces entités, le Secrétaire général du Sommet assurant la coordination.
- 13 Les rapports relatifs aux des tables rondes seront annexés au rapport final du Sommet, conformément aux pratiques suivies lors des précédents sommets organisés dans le cadre de l'ONU.

14 Le Secrétariat exécutif transmettra les documents ci-après aux participants après leur enregistrement:

- a) Lignes directrices pour les participants: ceux-ci y trouveront des renseignements sur la conduite et la gestion du temps des tables rondes.
 - b) Sujets des tables rondes: le thème qui sera traité dans le cadre des tables rondes est général. Le Secrétariat exécutif fournira donc, par le biais de ce document, une description de la portée des sujets relevant du thème principal.
-